



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

[Art 1.](#) Sauf convention contraire écrite, les relations juridiques entre les parties sont régies par les présentes conditions générales. Nous déclinons formellement les conditions générales figurant sur les lettres ou document émanant de nos clients. Nos conditions générales étant seules applicables. **Les présentes conditions générales ont donc préséance sur les conditions générales du client.** Le client ne peut jamais faire valoir qu'il n'a pas eu connaissance de nos conditions générales de vente, étant donné qu'il est censé savoir que toute entreprise travaille avec ce genre de texte régissant les relations client vendeur. Nos CGV sont disponibles sur demande en format papier, accessibles et téléchargeables sur/ depuis notre site internet.

[Art 2.](#) Sauf convention particulière dûment acceptée par nous, toutes nos factures sont payables au grand comptant, sans escompte, soit en espèces, soit par chèque de banque certifié, ou à défaut par virement bancaire. Le client ne peut rien retenir de ses règlements à titre de garantie.

[Art 3.](#) Réclamations : Toutes réclamations concernant nos factures doivent être transmises dans la huitaine de réception par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, celles-ci seront considérées comme acceptées par le client et toutes contestations deviennent nulles et non avenues. Le client ne peut prendre prétexte d'une réclamation pour suspendre ou retarder le paiement de nos factures.

[Art 4.](#) Tarif : Le tarif horaire de base est de 48,00 €/heure. Pour tout travail en régie, les heures se calculent depuis l'arrivée du prestataire chez le client, jusqu'à son départ effectif (chaque heure commencée est due). Ces heures sont toutefois majorées d'une heure, pour l'aller-retour atelier + frais de déplacement véhicule de 28,00 € à Bruxelles et 1,50 €/km en dehors des 19 communes de Bruxelles. Si le client fournit les marchandises, sans devis écrit de notre part, les prestations sont d'office facturées en régie.

[Art 5.](#) A défaut de paiement à l'échéance, le montant de toute facture non réglé sera automatiquement majoré de 15% avec un minimum de 200,00 € à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible, pour frais extra judiciaire et soumis au taux d'intérêt de la banque nationale + 1 % ; sans préjudice de notre droit à l'intérêt et à la preuve de dommages supérieurs. Pour toute facture impayée et après mise en demeure, les remises et réductions accordées sont annulées, les heures facturées au tarif inférieure au tarif de base passent automatiquement au tarif de base de 48,00 €/heure et l'article 4 s'applique à tous les jours prestés.

[Art 6.](#) Nos réparations, prestations et pièces de rechange sont payables sur place, net au comptant. Le donneur d'ordre de la réparation, du travail ou de la commande est redevable du paiement intégral de la facture, nonobstant son recours éventuel contre un tiers. Nos délégués sont habilités à recevoir paiement au nom de A.Mutliglass sprl moyennant délivrance d'une facture ou d'une fiche de travail acquittée à entête ou cachet de notre firme.

[Art 7.](#) Le client s'engage à permettre le libre accès au site, aux bâtiments et aux locaux chaque fois que nécessaire. Si l'accès au site, aux bâtiments et aux locaux n'est pas accordé le jour et à l'heure convenus entre les parties et/ou, au cas où, pour quelque raison que ce soit, lors d'une visite qui a été convenue, notre délégué ne peut accomplir normalement son travail pour un motif ne relevant pas de sa responsabilité, le client est tenu de nous payer une indemnité équivalant aux frais de déplacement et une indemnité forfaitaire de 750 euros lui sera demandée.

Le client mettra à notre disposition une installation électrique 220 volts avec 15 ampères minimum. Le client prévoira la réservation d'un emplacement de parking de minimum 15 mètres pour l'arrêt d'un véhicule avec remorque. Le client prendra toutes les dispositions pour obtenir les autorisations nécessaires en cas d'immobilisation de la circulation ou de la voirie. Les amendes éventuelles qui

nous seraient infligée en raison du non-respect d'un ou des 2 points précédents seront refacturées au client.

A.MULTIGLASS sprl se réserve le droit de résilier le contrat en tout ou en partie si la structure des locaux ou des bâtiments ne se prête pas à l'exécution des travaux ou si la sécurité des biens et des personnes est mise en cause, notamment si des personnes non reliées à l'exécution des travaux circulent sur le chantier, si d'autres corps de métiers présents interfèrent avec nos prestations ou si des risques écologiques existent. Les acomptes perçus ne sont pas remboursés. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des dommages causés à ou par des tiers, ni des dommages causés aux bâtiments. A.MULTIGLASS sprl n'est pas responsable des dommages inévitables. Le client est tenu de s'informer de tout risque ou danger possible et de nous avertir, sous peine de poursuites judiciaires au pénal.

[Art 8.](#) Garantie : Bien que la plupart de nos produits soient garantis d'usine pour 5 ou 10 ans, toutes nos réparations et dépannages, adaptés à d'anciennes structures ou sur de l'ancien matériel déjà existant, sont exécutés « au mieux », sans garantie. Tous nos travaux de construction et rénovation sont exécutés suivant nos plans et systèmes, dans les règles de l'art. A.MULTIGLASS sprl se réserve le droit de modifier la conception et les spécifications si nécessaire pour mener à bien les travaux convenus. Aucune garantie n'est accordée pour des travaux qui n'ont pas été complètement payés à l'échéance de facture ou si des travaux ont été effectués sur notre œuvre par des tiers.

[Art 9.](#) Réserve de propriété : Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de la facture. L'acheteur veille à ce que les marchandises soient aisément identifiables. Il supporte tous les risques inhérents à leur perte ou à leur détérioration dès la livraison par le vendeur.

[Art 10.](#) Les prix faisant l'objet de nos offres sont valables trente jours à dater de l'offre. Sauf autre précision, nos prix s'entendent hors taxes. Les délais de livraison et d'exécution renseignés sur le devis, ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement formel de notre part. Ceux-ci seront confirmés ultérieurement, en fonction du planning si les travaux ne suivent pas directement la date de la signature du devis. Nous dégageons d'autre part, notre responsabilité si un chantier est retardé par la faute du client, des intempéries ou des grèves. Dans la mesure où une indemnisation serait accordée au client; celle-ci ne concernera que les stricts dommages techniques, et jamais des dommages collatéraux ou indirects ou non exclusivement techniques. Dans toutes les perspectives envisageables, A.Multiglass sprl se réserve le droit de compenser en nature, ou de réparer le dommage, ou de rendre à son état initial la partie litigieuse endommagée, main d'œuvre et déplacement à charge du client pour les montants supérieurs au prix payé.

[Art 11.](#) Nos devis informatifs sont gratuits dans la plupart des cas, détaillés et sans engagements ou obligations de les accepter, il ne faut donc pas hésiter à demander une estimation de prix afin d'éviter toute surprise. Ce service gratuit ne peut cependant pas nous être opposé si pour des raisons techniques, logistiques ou autres quelconques, nous déclinons la demande de faire une offre au client. Tout matériel annexe utile ou nécessaire pour l'exécution du chantier ou le bon déroulement de celui-ci, tel que et sans limitation : matériel de levage, passerelle, grues, treuil électrique, élévateur, monte-charge, etc., sera facturé au client; même si ce montant n'a pas été prévu dans le devis..

[Art. 12.](#) En cas de contestations ou litiges, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents, même en cas de pluralité de défendeurs, de demandes incidentes, de demandes d'indemnisation ou d'émission de traites.

---